

L'amendement proposé par l'honorable député de Northumberland est ainsi conçu:

Modification de l'article n° 83 du tarif par l'addition du texte suivant: Toutefois, les pommes de terre, sèches, tapées ou autrement préparées, étant le produit des Etats-Unis, seront admises en franchise douanière, dès que les Etats-Unis auront révoqué les règlements interdisant actuellement l'admission de tels articles produits en Canada.

Pourquoi cette restriction aux Etats-Unis? Pourquoi mentionner spécialement les Etats-Unis? Pourquoi ne pas supprimer le droit entièrement pour tous les pays? Je ne sais pas si j'ai bien compris la réponse que l'honorable député a donnée à la question qui lui a été posée par l'honorable député de Peterborough-ouest (M. Burnham). Je crois qu'il a dit qu'il ne voulait pas l'importation de pommes de terre d'Europe.

M. CARVELL: Il faut toujours maintenir l'honorable député dans le droit chemin. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que l'amendement ne se rapportait pas aux pommes de terre d'Europe, mais simplement aux pommes de terre des Etats-Unis.

M. EDWARDS: Je crois que c'est ce que j'ai dit. L'honorable député consentirait-il à abolir les droits sur les pommes de terre européennes?

M. CARVELL: Y consentiriez-vous vous-même?

M. EDWARDS: Non. Mon honorable ami sera-t-il aussi franc que moi?

M. CARVELL: Je n'ai pas à répondre à cette question.

M. EDWARDS : Mon honorable ami prétend traiter cette question sans être influencé par des considérations politiques; il prétend l'étudier en toute sincérité et franchise, mais lorsque je lui pose une question franche, honnête et directe, il refuse de répondre; il dit qu'il n'a pas à répondre. Pourquoi ne répond-il pas à la question? L'honorable député de Carleton craint de dire qu'il est en faveur de l'abolition des droits sur la pomme de terre des Iles-Britanniques.

Laissons venir ici les pommes de terre américaines. Mais il n'en dit pas autant au sujet de celles que l'Angleterre pourrait nous envoyer, parce que la culture de cette denrée coûte beaucoup moins cher qu'elle ne saurait coûter chez nous.

M. CARVELL: Je demande pardon à l'honorable député. Si ce projet de résolution est adopté, les pommes de terre venant de la Grande-Bretagne seront admises

en franchise au Canada; mais non pas celles qui viendront d'Allemagne, de France ou de Belgique.

M. EDWARDS: Pourquoi pas celles-là comme les autres? Voilà encore mon honorable ami aux prises avec des difficultés. Est-il prêt à dire qu'il permettrait l'entrée en franchise des pommes de terre venant de ces pays-là?

M. CARVELL: Non.

M. EDWARDS: Pourquoi? Parce que la main-d'œuvre coûtant plus cher dans ces pays-là que dans le nôtre, l'honorable député ne voudrait pas exposer les cultivateurs du Nouveau-Brunswick à la concurrence de ceux de l'Europe. Il n'est pas en faveur de l'entrée des denrées alimentaires en franchise jusqu'à ce point-là. Cependant, en 1911, il proclamait qu'il fallait ouvrir nos portes et admettre en franchise les pommes de terre que nous enverraient les douze nations favorisées dont il parlait. Quel changement! Ces 12,000,000 de bois-seaux de pommes de terre que nous enverrions ces pays-là chaque année, il demandait à grands cris qu'on les admît en franchise, et aujourd'hui il tient aussi fermement qu'on ne les admette pas. L'honorable député de Dufferin l'a bien dit, la faible majorité de onze qu'a obtenue l'honorable député de Carleton l'a rendu un peu plus prudent qu'il ne l'était en 1911. Mais ces déclarations de l'opposition ne sont pas étranges, elles constituent de simples digressions, comme la politique énoncée par son chef à Hamilton.

L'honorable député de Carleton a parlé bien longtemps pour dire bien peu. Je suis heureux, toutefois, d'avoir entendu dire qu'il peut pousser de bonnes pommes de terre au Nouveau-Brunswick. Je ne suis pas moins satisfait de constater que cette même province travaillé à se débarrasser de celles de ses pommes de terre qui ne sont pas saines, et je ne serais pas surpris d'apprendre que celles-ci viennent, en grande partie, du comté de Carleton. Du reste, les pommes de terre ne sont pas le seul produit malsain qui soit venu de ce comté-là. Avez-vous suivi, monsieur le président, les mouvements giratoires de l'honorable député de Carleton parlant de l'interdiction et des pommes de terre malsaines du Nouveau-Brunswick? Après avoir dit que les Etats-Unis avaient eu raison de mettre cette interdiction sur les pommes de terre du Nouveau-Brunswick et du Maine, il a ajouté qu'il n'était pas certain que celles du Nouveau-Brunswick fussent atteintes de maladie. Aussi qu'elle ne fût